

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 11 février 2022**

Convocation du 31 janvier 2022

Le Conseil municipal de MARCILLY-LES-BUXY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Florent MARILLIER.

Sont présents : Madame FRANCOIS Stéphanie, Madame RIPOCHE Ingrid, Madame VIET Laurence, Madame VUILLIER Anne Laure
Monsieur BURDEYRON Stéphane, Monsieur CHAVET Corentin, Monsieur CLIQUET Ludovic, Monsieur GIRARDON Antoine, Monsieur IANUNZIO Jean-Pierre, Monsieur MARILLIER Florent, Monsieur MONNERET Patrick, Monsieur PACAUD Anthony, Monsieur PERROT Vincent, Monsieur WITTIG Bernard

Ont donné pouvoir : Mme Elodie GOYARD à M. Bernard WITTIG.

Madame VUILLIER Anne Laure est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant. Le conseil municipal accepte.

Délibération : Remise sur le loyer des locataires du bâtiment du Cheval blanc, à la suite d'une panne de la chaudière.

Compte tenu de la panne de chauffage qui perdure et qui oblige les locataires à utiliser un autre système de chauffage, en attendant la pièce défectueuse qui devrait arriver la semaine 07. Une remise de loyer va être faite pour le loyer du mois de mars, en dédommagement des frais occasionnés,

Délibération

Compte-tenu de la panne de chauffage qui perdure et qui oblige les locataires du Cheval Blanc à utiliser un autre système de chauffage, le conseil municipal décide de leur attribuer une remise sur les loyers du mois de mars 2022, en dédommagement des frais occasionnés :

- **50,00 € pour chaque T2.**
- **100,00 € pour le T4**
- **150,00 € pour le commerce**

Délibération : Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école des communes voisines

En 2008, le conseil municipal a fixé la participation des communes dont les enfants fréquentent l'école de MARCILLY LES BUXY à 450€. Il s'agit des communes de Saint Martin d'Auxy et Saint Privé,

Coût par élève :

	Total élèves	Enfants SMA	Enfants SP	Coût par élève
Année 2019/2020	85	4	4	1219.60€
Année 2020/2021	90	8	2	1195.86€
Année 2021/2022	91	10	4	1165.94€

Délibération

Le conseil municipal prend connaissance des frais engagés pour le fonctionnement de l'école au cours des trois dernières années et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de fixer la participation des communes qui ont des enfants scolarisés à l'école de MARCILLY LES BUXY à 1194€, à compter de l'année scolaire 2022/2023.

Il autorise Monsieur le maire à signer une convention relative à la répartition des charges de fonctionnement avec les communes concernées.

Informations : Participation aux frais de raccordement à l'assainissement collectif

Par délibération du 11 mai 2012, le conseil municipal a fixé la **participation pour l'assainissement collectif (PAC)** :

- 1 500€ pour tout raccordement au réseau d'assainissement : logements, maisons d'habitation, réhabilitation de bâtiments agricoles, bâtiments artisanaux, industriels ou commerciaux transformés en habitation.
- 1 000 € pour les logements, maisons d'habitations en assainissement non collectif qui sont raccordés au réseau d'assainissement collectif lors de travaux d'extension de réseau d'assainissement collectif.

Les travaux de raccordement étant souvent supérieurs au montant de la participation de raccordement demandée, celle-ci pourrait être augmentée.

Montant travaux raccordement	Participation demandée
1 maison « Les Coulons » : 2936.40€	1500€
1 maison « Les Coulons » : 1710.00€	1500€
1 maison « Les Baudots – Quart Bourdon : 2280.00€	1500€
4 maisons neuves « Lotissement Croix Pautet » + 2 maisons existantes : 24268.68€	6000€ 2000€
3 maisons « Les Coulons » : 6600.00€	4500€

Le montant de la participation sera fixé à une prochaine réunion.

Informations diverses :

Le conseil municipal est informé :

- Des remerciements de Daniel Nectoux pour le décès accidentel de son fils et lui renouvelle tout son soutien.
- D'un très grand nombre de remerciements par lettre, sms, mail, téléphone ou de vive voix pour la tablette de chocolat de la nouvelle année.

Une offre d'achat de la maison Broussolle d'un montant de 56 000,00 euros a été proposée et acceptée.

Mais un problème se présente, cette maison a des infiltrations d'eau dues à la cheminée du toit du cabinet des infirmières. Un diagnostic a révélé que la charpente était pourrie et rongée par les capricornes.

Le montant du devis de l'entreprise DUFOUGNIAU GALAUP pour la réfection complète de la toiture (charpente comprise) s'élève à 65 270€ TTC. Des devis seront demandés à deux autres artisans.

L'enquête publique pour la révision du PLUI a lieu du 1^{er} février au 09 mars 2022
Le commissaire enquêteur sera présent le 14 février 2022 de 14h à 17h.

La municipalité a l'obligation de mettre à la disposition du public l'ensemble du règlement du PLUI ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations, les propositions et contre-proposition du public.

Nous précisons que les habitants peuvent se rendre dans les autres réunions publiques des communes voisines.

Constat d'huissier aux Chenevières.

Un agriculteur est en train de créer un chemin dans son champ avec ouverture sur la voie communale, dans un virage. Ce dossier est en cours d'étude par la Direction des Routes et Infrastructures (DRI) afin de trouver une solution commune et légale pour pallier aux difficultés d'accès de l'exploitant agricole à ses terrains. La recherche de solutions prend aussi en compte le désenclavement du hameau des Chenevières, en fonction des possibilités.

Un rendez-vous avec Monsieur POURREYRON, Ingénieur Chef du Service Territorial d'aménagement du Chalonnois, est fixé au 15 février 2022 pour faire l'inventaire des points de circulation dangereux sur la commune.

La population de la commune de Marcilly les Buxy compte, 684 habitants au 1^{er} janvier 2022.

Une habitante de Boujolle demande s'il est possible de boucher les trous du chemin qui mène à sa maison (chemin rural en tout-venant). Elle demande également le goudronnement de ce chemin lorsque des travaux de voirie seront effectués sur la route de Boujolles.

Monsieur MONNERET, adjoint va faire boucher les trous au plus vite.

Toutefois, le conseil municipal refuse de faire goudronner ce chemin ; le coût financier étant trop important et non justifiable vu le nombre d'entrée de maisons desservies.

Une habitante du Reuil nous informe par mail que les habitants laissent les poubelles en bordure de route en permanence. Elle demande un rappel à l'ordre aux habitants du Reuil.

**Le conseil municipal rappelle que les poubelles doivent être déposées en bordure de la chaussée ou sur le trottoir, uniquement les jours de collecte et doivent être retirées, au plus vite, après la collecte.
Ces dispositions sont valables pour tous les habitants de la commune.**

Le maire informe qu'il ne donnera pas de signature de parrainage pour les élections présidentielles afin de respecter la neutralité politique au sein du conseil municipal.

Un devis a été demandé concernant des moisissures dans une chambre de l'appartement de la boulangerie.

Dans le fournil, nous constatons une moisissure grandissante qui est apparue depuis un an, correspondant, à priori avec le changement du four à fuel par un four électrique

IL faudra prévoir une aération dans le fournil de la boulangerie avec une entreprise compétente.

Plusieurs problèmes sont à déplorer : les peintures écaillées, l'absence d'aération, de ventilation. Nous sommes à la recherche d'un spécialiste de boulangerie pour établir un diagnostic.

Une déchetterie sauvage est signalée sur la route de Lanzy. Le maire fera le nécessaire pour que cette parcelle de terrain soit clôturée.

Monsieur MONNERET nous informe que des bois à Précý sont à vendre.

Le conseil municipal est informé qu'un habitant est en difficulté ; un membre de la commission communale d'action sociale va le rencontrer.

Madame Ripoché alerte sur le mauvais état de la route de Volvin.

Le Rallye de la Côte Chalonnaise passera sur la commune le dimanche 10 juillet 2022.

La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 25 mars 2022

La séance est levée à 23 h10.

Le Maire,
Florent MARILLIER